

COMPTE RENDU **CGT** DU COMITÉ TECHNIQUE DU MARDI 6 juin 2017

Tous ensemble

1/ Rapport de présentation relatif au temps de travail de certains agents de la Direction de la Communication et du Cabinet

Le directeur de la Communication propose la mise en place d'horaires de travail variables pour 6 agents du pôle communication et événementiel.

Bien que les agents soient volontaires pour cette organisation dérogatoire, les élus CGT, soucieux du cadre réglementaire ont fait remarquer :

- l'absence de lisibilité sur les organisations de travail (les plannings présentés ne sont pas actualisés)
- l'absence de clarté sur les prises de congés d'été
- l'absence de bilan de l'expérimentation de l'année passée
- la nécessité de revoir les fiches de postes afin d'y faire apparaître les contraintes spécifiques à cette nouvelle organisation .

A la demande de la CGT, la proposition d'étendre ce dispositif à d'autres services a été abandonnée .

Vote : **CGT Abstention**

CFDT – FO : Abstention UNSA Pour

2/ Mise en place d'un dispositif temporaire de l'organisation du temps de travail de certains agents de la Direction des Affaires Culturelles dans le cadre de manifestations organisées par le Département du Var pendant la période estivale

Afin d'organiser la tournée départementale estivale (12 dates) et d'accueillir les artistes et le public de ces manifestations, une partie des agents de la DAC voit ses horaires réaménagés pour juillet et août.

A la demande de la CGT, une rencontre a été organisée, après le CHSCT, avec les agents de ce service, permettant de vérifier leur engagement dans cette organisation temporaire et le respect du cadre réglementaire.

Au vu de la transparence du dossier et des réponses fournies par l'Administration, les élus CGT ont voté pour.

Vote : CGT Pour

CFDT -FO : Abstention UNSA : Pour

3/ Ratios d'avancement de grade 2017

Concernant la promotion des agents de catégorie C, lors du CT du 18 mai 2017, la CGT avait dénoncé le recul de l'administration, saisissant le président du Conseil Départemental afin qu'il maintienne un effort particulier sur cette catégorie d'agents.

En séance, ce jour, les élus ont été informés qu'au regard de l'impact financier projeté (160 000 E pour 950 agents), le Président ne maintiendrait pas l'effort de la collectivité.

De même, la demande de la CGT de prendre en compte la notion de service effectif (totalité de l'ancienneté), dès la prochaine CAP a été rejetée.

L'administration ouvrira, dès septembre 2017, un groupe de travail sur les critères de promotion.

La CGT a, une fois de plus, dénoncé le manque d'ambition de la collectivité à promouvoir des déroulements de carrière décents pour ses agents.

Vote : CGT Contre

CFDT - FO -UNSA Contre

4/ Tableau des effectifs

L'administration a présenté aux élus du Comité Technique la mise à jour du tableau des effectifs au 31 décembre 2016, soit la suppression de 263 postes et la création de 349 postes.

Au 1^{er} septembre 2017, la suppression des postes liée à la mise en œuvre de la loi NOTRE (27 postes) viendra s'ajouter à ces suppressions.

Vote : CGT Abstention

CFDT- FO Abstention UNSA Contre

5/ Rapport de situation comparée sur l'égalité hommes – femmes 2016. Proposition de structuration d'un groupe de travail

Les femmes représentent 61 % des effectifs de la FPT. 70 % d'entre elles sont des non titulaires. 35 % occupent des emplois de direction . 39 % seulement ont le grade d'administrateur , alors qu'elles sont 60 % à avoir le grade de catégorie A.

Dans notre collectivité 64, 7 % des agents sont des femmes, 68,1 % des catégories A sont des femmes, et sur 7 délégués, DGS et adjoint au DGS, aucun poste n'est occupé par une femme.

Historiquement, aucune femme n'a jamais été DGS dans le Var, ni présidente du Conseil Départemental.

Pourtant, depuis 1946, l'égalité entre hommes et femmes est un principe constitutionnel. Ce principe a été rappelé par la loi du 13 juillet 1983, et un protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre hommes et femmes dans les 3 versants de la fonction publique a été signé le 8 mars 2013. Ce protocole n'est toujours pas effectif dans la collectivité.

Conformément au cadre légal, les élus CGT attendent de la collectivité la mise en œuvre d'un espace de dialogue social afin :

- d'élaborer un véritable observatoire interne produisant un rapport de situation détaillé, explorant les promotions, l'accès aux formations, soumis au Comité Technique, déclinant des plans d'action visant à réduire les inégalités, partout où elles sont observées.
- de travailler les représentations et les stéréotypes persistants dans les mentalités et faisant frein à cette égalité
- d'utiliser le levier des recrutements suite à concours ou examens professionnels, pour réintroduire de la mixité.

Un groupe de travail sera mis en œuvre en septembre 2017. La CGT a demandé que sa constitution s'apparente aux sous-commissions CHSCT, à savoir une représentativité des différentes délégations et directions de la Collectivité.

Vote : CGT Pour

CFDT- FO -UNSA : Pour

6/ Convention de transfert des agents des transports

La collectivité a présenté aux représentants du personnel le dossier final de transferts des compétences des transports inter urbains et l'organisation et la gestion des transports scolaires qui sera effectif au 1^{er} septembre 2017.

25 postes doivent être transférés, soit 21 effectifs et 4 postes vacants (sous réserve des dernières mobilités).

La CGT a rappelé son engagement auprès des personnels depuis octobre 2016, engagement qui aura permis, grâce au travail étroit mené avec le syndicat CGT du Conseil Régional, qu'une solution soit trouvée pour des locaux adaptés à l'accueil des personnels transférés.

La CGT a vérifié que les mobilités internes en cours ou à venir trouvent une issue au plus tard le 31 août 2017.

La CGT a demandé à ce qu'une attention particulière soit portée sur la situation des agents de cette direction, promouvables depuis de nombreuses années et proches de la retraite, pour la CAP du 7 juillet prochain. Ce à quoi la collectivité n'a pas répondu favorablement.

La CGT a rappelé les fondements de son opposition au projet de loi Notre, première salve d'une attaque contre le service public et de proximité auprès des usagers.

Vote : CGT Contre

CFDT- FO : Contre

UNSA Pour

7/ Bilan de la réorganisation et ajustement de la Direction de l'Insertion

Conformément aux conclusions du CT du 18 mai 2017 concernant ce dossier qui relevaient une disparité entre les fiches de fonction des 2 adjoints au Responsable du service Gestion et Allocation RSA, ce dossier a été représenté.

Une clarification s'avère nécessaire sur le contenu des postes d'encadrement proposés, ainsi que leurs places dans l'organigramme.

A la demande de la Direction de l'Insertion, le dossier est donc reporté au prochain Comité Technique.

Pas de vote

8/ Mise en place d'un dispositif de don de jours de repos d'un agent de la collectivité à un autre, parent d'un enfant gravement malade de moins de 20 ans.

La collectivité propose la mise en place d'un dispositif permettant l'application du décret du 28 Mai 2015 permettant à la fonction publique la possibilité de « dons de jours de congés » au bénéfice d'agents confrontés à la prise en charge d'un enfant de moins de 20 ans gravement malade, handicapé ou victime d'un accident.

Ce dispositif sera géré par le Service Temps de Travail de la DRH et sera anonymisé.

Les agents donateurs peuvent donner :
-les jours de congés annuels au-delà de 20 jours,
-des jours de congé déposés sur le CET .
(Pour la FPH, peuvent également être donnés des jours d'ARRT)

Les jours ainsi collectés seront mis dans « un pot commun » et gérés par la Commission Sociale du Département.

Les élus CGT ont demandé que la notion de nécessité de service ne soit pas opposée aux agents compte tenu de l'objectif du dispositif.

La CGT a demandé que la collectivité fasse elle aussi un geste pour les agents vivant une telle situation et qu'elle mette en œuvre une réelle politique sociale.

Le Président du CTP s'est engagé à porter cette demande auprès du Président du Conseil Départemental.

Vote : CGT Pour

CFDT - FO -UNSA : Pour

Points d'information : Dématérialisation (Elise), Vidéosurveillance, et situation actuelle de la DMSAT .

Ces 3 points ont été portés à l'ordre du jour du CT à la demande du syndicat CGT.

La DRH a proposé de présenter au CT du mois d'octobre 2017, un dossier complet concernant la vidéosurveillance dans la collectivité et toutes les procédures de dématérialisation de la collectivité, avec un focus sur le logiciel Elise.

Concernant la situation actuelle de la DMSAT, les élus CGT attendent que soit présenté le dossier de l'organisation transitoire de la DMSAT en l'absence de Médecin de prévention et ce, malgré les fortes réticences du Délégué en charge du dossier.

Le Président du Comité Technique s'est engagé à vérifier juridiquement que le CT soit compétent à traiter cette question.

Les représentants du Personnel CGT élus en Comité Technique